

Aires différenciées

- AD 1 : Aire de bâti continu des centres de bourgs et du noyau villageois
- AD 2 : Aire de bâti périphérique
- AD 3 : Aire de bâti de type industriel et artisanal
- AD 4 : Aire de bâti des zones de loisirs
- AD 5 : Aire des services publics et équipements communautaires
- AD 6 : Aire de dépendances d'extraction
- AD 7 : Aire non destinée à l'urbanisation

Périmètres

- Périmètre d'intérêt patrimonial
- Périmètre d'intérêt paysager (Plan de secteur et ADESA)
- Angle de vue ADESA
- Porte d'entrée des noyaux denses

Fond de plan

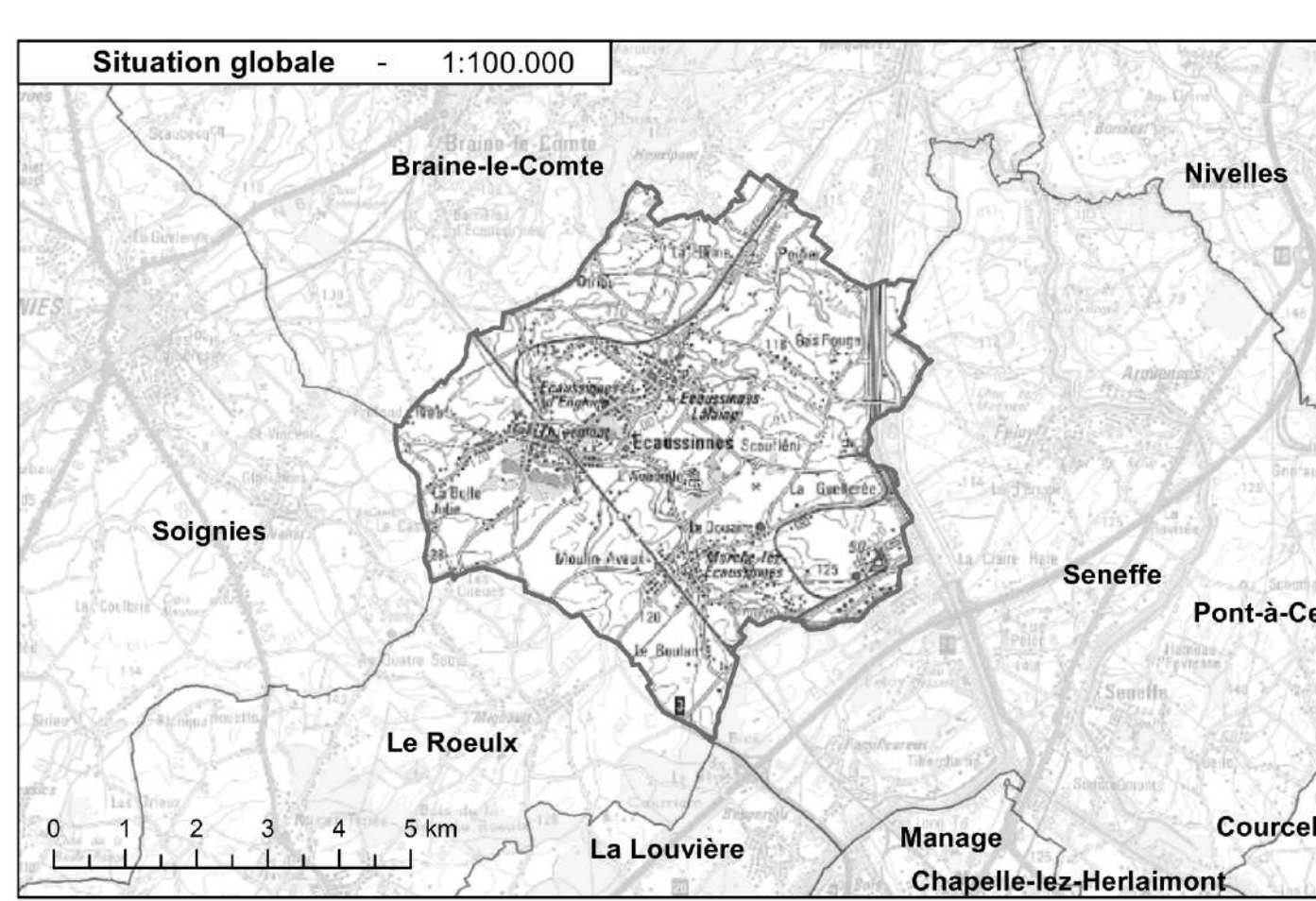
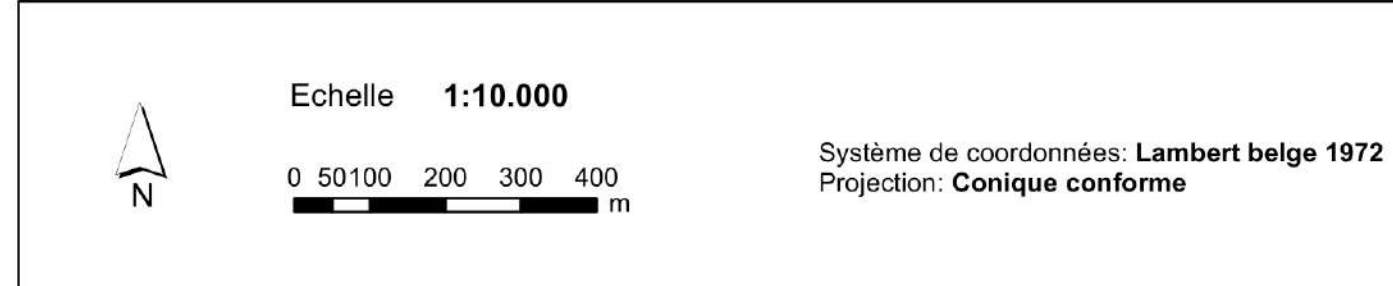
- Commune d'Ecaussinnes
- Communes limitrophes
- Parcellaire
- Bâti
- Voies
- Plan d'eau
- Zone d'aménagement communal concerté (ZACC)
- Schéma d'orientation local (SOL)
- Réseau ferroviaire

Données sources :

- Données cartographiques du SPW téléchargeables librement (2019)
- Copyright : SPW - Licences 147252426193
- SPW-DG04, Limites communales, mise à jour 2019

Fond de plan :

- IGN Noir et Blanc
- IGN Cartoweb, mise à jour 2019



Maître d'ouvrage : Commune d'Ecaussinnes
Grand Place 3
7100 Ecaussinnes
Tel: 02/744.31.15
urbanisme@ecaussinnes.be

Auteur de Projet : Atelier d'architecture DREA/M srl
Place communale, 28
6230 Pont-à-Celles
Tel: 07184.02.90
info@drea2m.be

Représenté par : Philippe Pieters, Architecte Associé - gérant

DREA/M

GUIDE COMMUNAL D'URBANISME
CARTE DES AIRES DIFFERENCIÉES

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil communal du 11.11.2023 adoptant définitivement le 'Guide communal d'urbanisme'

Le Directeur général
Ronald Wisbecq

Le Bourgmestre
Xavier Dupont

L'Echevin de l'Aménagement du territoire et de l'Urbanisme
Arnaud Gérard

Vu pour être annexé à l'arrêté ministériel du 01.11.2023
Willy BOUTEUX
Ministre l'Aménagement du Territoire

Carte conforme à l'arrêté ministériel du 01.11.2023